LE PETIT MARCQUILLAT

Journal d'informations municipales
Em@il : mairie.marcq08@orange.fr

1 place de la Mairie – 08250 MARCQ
☎ : 03.24.71.09.33

Janvier 2012 – N° 5
Dépôt légal : février 2010

Le mot du Maire

Je présente à toutes et tous, en mon nom et au nom du conseil municipal, nos meilleurs vœux pour 2012, sans oublier nos anciens en maison de retraite. Mes vœux les plus sincères à mes collègues et amis qui s'investissent et m'apportent leur soutien, ainsi qu'à leur famille.

Le début d'une nouvelle année est aussi l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée.

La réfection totale de la mairie est terminée. Je vous passerai toutes les péripéties de ce chantier mais nous avons au final des locaux agréables, fonctionnels et garantissant toutes les normes de sécurité et d'accessibilité. Ces travaux ont été financés à hauteur de 80% par l'Etat, la Région et le député Jean-Luc WARSMANN, complétés par un emprunt qui ne grèvera pas les finances de la commune.

Notre petit pont de bois a été remplacé par un solide pont béton grâce à l'aide apportée par la Région, le Département et le sénateur Benoît HURÉ.

Un grand merci à tous ces financeurs sans le soutien desquels nous ne pourrions pas réaliser les gros travaux dans notre commune.

Grâce à Dominique ARNOULD, le financement de la réfection du Monument aux Morts a été bouclé. Les travaux devront être terminés pour le 8 mai 2012 car la commune accueille la cérémonie cantonale. Merci à notre Conseillère Générale.

Les projets 2012 ne manquent pas : mise en œuvre de la salle communale dès la confirmation des financements, réfection de la voirie à l'entrée du village côté Saint-Juvin, entretien de chemins communaux, réfection du toit de la sacristie et peut-être du lavoir.

Il y a beaucoup à faire et les choix seront difficiles surtout en cette période économiquement incertaine.

Afin que cette année encore notre commune puisse s'épanouir, je vous laisse méditer la célèbre phrase, un peu modifiée, du Président KENNEDY : « *Ne vous demandez pas ce que la commune peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre commune* ».

Elle vous le rendra bien.

Celui qu'on ne devrait plus appeler « pont de bois »…

Petit aperçu des travaux… plus en détail sur le blog.

Morceau d'histoire, par Yves Ménillet.

Le hors série n°11 du Curieux Vouzinois est un numéro consacré à l'histoire de Marcq. Dans cette monographie, nous apprenons que le nom de notre village pourrait avoir comme origine le nom d'un seigneur : le comte Marc.*

Qui était le comte Marc ?

C'est dans une étude d'Anatole de Barthélemy, au XIXème siècle, sur le Dormois, que nous trouvons des précisions sur ce comte qui vécu au Xème siècle.

« Parmi les chevaliers de la cour du Roi Raoul (32ème roi de France, Carolingien), il en était un qui avait été le compagnon d'armes d'Eudes de France (30ème roi, Robertien) ; ses prouesses contre les envahisseurs normands l'avaient mis en grande faveur et Raoul pour le récompenser lui fit épouser Julie, fille unique du comte Thierry le Bref, comte du Dormois, lui promettant de lui assurer la survivance de son beau-père.

En 926, Marc avait aussi eu à combattre des raids de Hongrois qui avaient passé le Rhin et envahi le « Pagus Vogensis ». De même, en 953, armes à la main, il aurait combattu une bande de Hongrois qui avait pénétré sur ses terres et qui marchait en direction de Senuc.

En 930, Marc succéda au comte Thierry le Bref à la tête du Dormois. A cette période, le désordre dans le diocèse de Reims et les « affaires » avaient entraîné des modifications dans les relations entre le roi Raoul et le comte Herbert de Vermandois. Mais Marc réussit à maintenir le Dormois au roi de France, Raoul, contre les partisans du comte de Vermandois. De même, Marc gardait au roi le comté de Stenay et le gérait administrativement avec une scrupuleuse fidélité.

« A cette époque, le comte était alors le gouverneur amovible d'un pagus et son pouvoir, à la fois de magistrat, d'administrateur et de chef militaire, était subordonné à la volonté du souverain qui l'avait institué ».

Parfois, Marc savait prendre des mesures énergiques qui lui réussissaient. La légende raconte que, pour débarrasser sa terre d'une foule de brigands et de gens sans aveu qui l'infestaient, il forma un corps d'armée dont il confia la conduite à Warin Bras de Fer.

Plus tard, en 939, sous le règne de Louis IV dit d'Outremer (33ème roi, carolingien) qui rétablissait un archevêque à Reims, Marc défendit les marches de Champagne contre les entreprises d'Arnould, comte de Flandre, qui avait uni ses efforts à ceux du comte de Vermandois contre le roi de France.

En 960, le comte Marc décédait dans le « Castrum Julie », sans laisser d'héritier.

Pendant longtemps, il s'était plus occupé de guerroyer que d'étudier les choses religieuses. Il pensait que ceux que sa vaillante épée avait abattus, étaient anéantis pour l'éternité, et les moines lui reprochaient de nier la résurrection des morts. Marc se convertit et, voyant verdir le bâton de saint Juvin, il voulut que, sur son tombeau, soit gravée une épitaphe qui indiquât formellement son retour à l'orthodoxie : « Je crois et j'attends la résurrection des morts, moi Marc qui suis ver et poussière ».

Après la mort de Marc et celle de son gendre Warin, les marches de Champagne subirent de grandes transformations, quant à leur division intérieure, et c'est entre 960 et 1010 que la féodalité s'y établit.

La mort de Julie, veuve du comte Marc, en 1004, amena le démembrement du Dormois en deux comtés : au nord, le comté de Grandpré qui est représenté par un doyenné et au sud, le doyenné de Cernay en Dormois. Cette dernière région conserva, elle seule, le nom de Dormois.

Nous ne savons pas exactement où se trouvait le « Castrum Julie »; certains historiens le situent sur les hauteurs de Chatel-Chéhéry, d'autres établissent cette résidence à Grandpré. A Grandpré, on prétend que l'un des lieutenants de Marc, Herman s'en empara et le détruisit.

**Le hors série n°11 du Curieux Vouzinois consacré à l'histoire de Marcq est toujours disponible. S'adresser en mairie.*

L'équipe municipale au travail…

Petit lifting

Profitant d'une superbe journée du mois d'octobre, nous avons enfin trouvé le temps de donner un petit coup de pinceau sur la croix du Calvaire située entre le village et la ferme de la Gravière.

La croix du Calvaire en haut du chemin du Grand Mont a également bénéficié d'un petit rajeunissement.

Plantation de bulbes

Nous profitons de l'occasion pour remercier Albert et Inn, nos amis hollandais, qui nous ont offert plus de 600 bulbes de narcisses.

Pourquoi des narcisses ? Ils seraient les seuls bulbes à ne pas se faire manger par les rongeurs…

Souvenez-vous de notre mésaventure avec les bulbes de tulipes plantés dans le massif à l'entrée du village côté Saint-Juvin.

CCAS

Les élus, épouses d'élus et membres du CCAS de Marcq (Centre Communal d'Action Sociale) ont confectionné dans la bonne humeur les colis destinés aux Aînés de la Commune. Deux colis spécifiques ont été réalisés pour les dames en maison de retraite.

Le lavoir

Les conseillers disponibles et volontaires se sont retrouvés pour débroussailler les alentours du lavoir. Ils ont été rejoints par quelques habitants que nous remercions.
Une partie de la toiture a été bâchée afin d'enrayer les dégâts déjà très importants. Nous réfléchissons à sa réfection.
Pour une question de sécurité, nous encourageons les parents à interdire à leurs enfants l'accès à ce bâtiment actuellement dangereux, comme toutes les ruines du village.

Félicitations

A Julien Muller et Billy Mouton qui ont obtenu leur permis de conduire.

A l'état-civil

◆Nous félicitons Aurélie Guyot et Stéphane Brunson pour leur mariage célébré le 20 août 2011.
◆Nous souhaitons la bienvenue à Manon qui fait la joie de ses parents Sophie Bettig et Grégory Bracq depuis le 5 novembre 2011.

En projet

Blason

Nous avons reçu en mairie quelques propositions de blasons. Le projet étant très intéressant, nous avons décidé d'en doter notre commune. Nous nous réunirons début février afin de tout mettre au point.

Petite bibliothèque communale

Nous projetons d'ouvrir une petite bibliothèque communale. Pour cela, nous aurons besoin de livres. Ne jetez pas ceux qui ne vous intéressent plus. Confiez-les nous !

Participation au concours des villages fleuris

Nous envisageons de participer au concours des villages fleuris. Pour cela, un comité « fleurissement » sera ouvert à toutes les bonnes volontés.
Nous remercions les habitants qui effectuent des plantations devant leur maison et qui en assurent l'entretien ou qui tondent entre deux passages du CAT lorsque le calendrier prévisionnel de tontes est en décalage avec la météo.

Quand nous chanterons le temps des cerises… suite

Pour faire suite à l'article sur la cueillette des cerises du précédent numéro, nous avons choisi d'explorer cette fois-ci le monde des bouilleurs de cru.

Préparation

Les cerises destinées à la fabrication d'eau de vie doivent être cueillies à maturité optimale afin d'obtenir une teneur suffisante en sucre. Autrefois, ces cerises étaient cueillies mi-juillet, donc très mûres, après la récolte des cerises destinées à la consommation et aux confitures.
Les fruits doivent être sains et débarrassés des feuilles, queues et autres contaminants avant d'être mises en fûts.
La variété a une grande importance sur la qualité du kirsch. La « Jean d'Viot » ou « jandvio » était particulièrement indiquée.
Jadis, les cerises étaient mises à macérer dans des fûts en bois de contenances variables, de la feuillette (112L) à des volumes plus importants, à bonde ou "gueule bâille" pour un remplissage plus pratique.
Les fûts devaient être nettoyés énergiquement immédiatement après la distillation afin de les débarrasser des restes de fruits collant aux parois. Après séchage, ils étaient soufrés (on brûlait un bâton de soufre à l'intérieur) afin de détruire les microorganismes contaminants.
Avant le remplissage, les fûts étaient contrôlés, les cerceaux "frappés" afin de resserrer les douves, puis les fûts étaient "abreuvés" en eau afin de faire gonfler le bois et de les rendre étanches.

Fermentation

La macération est une fermentation spontanée grâce aux microorganismes présents à la surface du fruit.
Le fût doit être maintenu à une température constante et tempérée afin d'obtenir une fermentation homogène. Les fruits commencent à "bouillir" après quelques jours. Les sucres se transforment en alcool et gaz carbonique. Les arômes se développent. La fermentation dure 2 à 3 semaines.
Dès qu'elle est terminée, le fût est fermé hermétiquement afin d'éviter tout contact avec l'air et ainsi préserver les arômes et le protéger des infections microbiennes qui altéreraient le produit (formation de vinaigre).
Aujourd'hui, on utilise des fûts en matière plastique, moins chers, plus simples d'entretien et plus faciles à manipuler. L'eau de vie obtenue y a gagné en régularité mais y a peut-être perdu en caractère.

Bouilleur de cru et distillateur

Il ne faut pas confondre distillateur et bouilleur de cru :
◆Le bouilleur de cru est la personne habilitée à produire ses propres eaux de vie à partir de sa propre récolte.
Ces personnes bénéficiaient d'une exonération de taxe équivalente à 10L d'alcool pur ou de 20L d'alcool à 50°.
Depuis 1959, ce "privilège" qui remontait à Napoléon n'est plus transmissible par héritage.
Différentes lois de finance et décrets successifs ont fait évoluer ce "privilège". Aujourd'hui, les anciens titulaires peuvent encore bénéficier d'une remise de 50% sur les 10 premiers litres d'alcool pur.
◆Le distillateur est le professionnel qui fabrique des produits obtenus par la distillation.
Au début du 20ème siècle, il existait à Marcq 3 alambics appartenant à Octave Woivré, Jules Maizières et Guy Buffet. Le dernier distillateur, Jean Détante, a cessé son activité en 1985.

La suite au prochain numéro…

A.L.

Informations diverses

Location de la salle à l'étage de la mairie

➢Location pour réunion « à but lucratif » ou par une association extérieure à Marcq : 40€ la journée ; ce tarif sera revu suivant les factures d'électricité que nous recevrons.
➢Location par une association de Marcq : gratuit.
Un règlement d'utilisation est en cours de rédaction.

Rappels

Vous pouvez écrire à votre journal ou proposer un article sur le sujet de votre choix. Contactez Monsieur le Maire.
Les réunions du Conseil Municipal sont publiques. Tout le monde a le droit d'y assister.
Adresse du blog du village : http://marcq08.over-blog.fr

A la Mairie de Grandpré, chaque mardi, de 8h30 à 13h30

Besoin d'informations ou d'aide pour vos démarches administratives (Pôle Emploi, CPAM, MSA, ADIL, CAF, MDPH…) ? Rencontrez un agent du Relais Services Publics. Il pourra vous aider.

Attention

Les heureux propriétaires de chats que nous sommes vont certainement devoir se conformer à une nouvelle loi : les chats nés après le 1er janvier 2012 devront être identifiés par un tatouage ou une puce électronique avant leur 7ème mois. A suivre…
(Article L212-10 du code rural, modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28)

Cérémonie cantonale du 8 mai 2012

C'est dans notre village qu'aura lieu la cérémonie cantonale.
Un chapiteau est d'ores et déjà réservé afin d'accueillir au mieux tous les participants. Le Monument aux Morts aura fait peau neuve d'ici là.

Elections 2012

L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai.
Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin.

Au comité des fêtes

La fête patronale

Environ 80 personnes étaient présentes au repas de la fête patronale, laquelle a été très perturbée par la pluie tombée en abondance durant cet été 2011. Mauvaise surprise de la part du forain qui, malgré sa promesse, n'a pas daigné montrer le bout de son nez. Sympa !
Une suggestion pour cette année : que la messe et la cérémonie au Monument aux Morts soient organisées le dimanche afin d'attirer le plus grand nombre au bal apéritif.
Si vous avez d'autres idées pour redynamiser la fête, nous sommes preneurs.

Fête de Noël

La fête de Noël s'est déroulée le 17 décembre 2011 dans notre nouvelle mairie.
Les plus grands se sont vus offrir des places de cinéma ; les plus jeunes ont reçu des jouets ou des jeux de société.
Nous remercions Belle-Île, le Père-Noël et tous ceux qui avaient fait le déplacement pour cet après-midi festif.

PSC1 - Prévention et secours civiques de niveau 1

Le Comité des fêtes envisage de vous proposer une session PSC1 (une dizaine d'heures répartie sur 2 ou 3 séances).
Le coût pour chaque participant serait d'environ 60 euros. (Rémunération des moniteurs, matériel…)
Si nous avons des candidatures, nous pourrons demander quelques subventions et aides exceptionnelles afin de réduire le coût.
Pour nous informer de votre volonté de participer, merci de contacter la Présidente du Comité des fêtes, Claudine Migeot.

Lu sur le site internet de la Croix-Rouge :
La formation PSC1 remplace depuis le 1/8/2007 l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), par arrêté ministériel.
En pratique, l'essentiel de la formation reste identique. Quelques modifications ont été apportées aux gestes enseignés, l'évolution majeure étant l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez la victime qui ne respire pas.
Les titulaires de l'AFPS sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement PSC 1, il est cependant fortement recommandé de suivre une formation continue de mise à niveau.

Quel est le programme ?
Les situations d'accident sont abordées en huit modules :
La protection ; l'alerte ; la victime s'étouffe ; la victime saigne abondamment ; la victime est inconsciente ; la victime ne respire pas ; la victime se plaint d'un malaise ; la victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulations…)

Est-ce trop sportif, trop scolaire ou trop compliqué ?
Non, la formation PSC 1 est vraiment accessible à tous, à partir de l'âge de 10 ans ! Il n'y a pas de pré-requis, aucune connaissance préalable n'est nécessaire.
Les gestes sont simples et ne nécessitent pas d'entraînement physique. Pendant le stage, il n'est pas nécessaire de prendre de notes.
Tout est basé sur l'apprentissage et la pratique des gestes au cours de mises en situation où les formateurs simulent des accidents.

Si vous ne souhaitez pas conserver ce journal, merci de le déposer en mairie.